

L'ancien patron des forces armées gabonaises, le Général Ella Ekogha, est décédé hier à Libreville, a-t-on appris de source proche de la famille. L'officier supérieur des forces armées gabonaises aurait succombé à un cancer. Il se sera battu jusqu'au bout mais la terrible maladie l'a finalement terrassé. Formé à Saint-Cyr en France, il restera l'un des piliers du coup d'état électoral de 2009 permettant à Ali Bongo de devenir illégalement président du Gabon et connu pour avoir été conseiller militaire officieux au début des années 1990 du père Paul Mba Abessole. Les morts de Port-Gentil ont terni son image.

Menaces de boycott de la tournée de Ping dans le Haut-Ogooué

Les Altogovéens mettent en garde le pouvoir

Editorial

Périlleux autisme

Que l'on croit aux forces de l'esprit ou pas, la conjonction et la succession d'un certain nombre d'événements ne peuvent pas manquer d'interpeller tout être normalement constitué. Depuis le début de l'année, Ali Bongo fait face à une série de situations qui auraient dû l'amener à se poser des questions. Mais surtout à tirer des conclusions.

Certes, il est persuadé que le vaudou et autres bouffonneries prétendument mystiques le préservent de tout mal, mais il n'est quand même pas aveugle au point de ne pas voir que ses « magiciens » ouest-africains n'arrivent pas à se sortir de leur propre pétrin. Ali Bongo peut croire à l'irrationnel pour éviter de regarder la réalité en face. Mais ce qui est surtout irrationnel, c'est que cet homme qui est à la tête de notre pays ne se demande pas pourquoi Maixent Accrombessi et Seydou Kane n'ont pas réussi à envoûter et à mystifier les policiers et magistrats français qui leur collent aux fesses depuis un moment.

Dans tous les cas, au-delà de ces considérations fumeuses, il y a la réalité politique. Et en la matière, il est des signes qui ne trompent pas. En l'espace de quelques mois, la France a laissé saisir l'avion et l'hôtel particulier d'Ali Bongo. Elle a également procédé à l'arrestation spectaculaire – en plein aéroport – de deux très proches d'Ali Bongo. Dans le même temps, la justice française le contraint à clarifier son état civil. Face à un tel tableau, toute personne « normale » et sensée aurait déjà compris le message : la France l'a lâché !

S'il refuse de prendre conscience de l'extrême précarité de sa situation, ses alliés PDGistes, eux, se sont rendus à l'évidence. Par son autisme, Ali Bongo représente désormais une menace pour leurs intérêts. Et comme il est devenu dangereux pour son propre camp, ils vont certainement se charger de faire ce que l'opposition n'arrive pas à concrétiser : se débarrasser de l'Ibo Bongo. ■

Roger Alanga



Dans une dynamique d'anticipation – en réaction à des fuites de menaces et de promesses de boycott de la tournée de Jean Ping dans le Haut-Ogooué – Joël Ngoueneni Ndzengouma, président du 7MP, a adressé une missive de mise en garde à Mathias Otounga Ossibadjou et Pacôme Moubelet Moubeya, respectivement ministre de la Défense nationale et ministre de l'Intérieur : « Ali est connu pour être brutal et sans manières, donc si ça se passe mal pour Jean Ping chez nous, ça n'étonnera personne, et on lui mettra ça sur le dos... ».

(Lire en page 2)

Bilan de l'année 2015 Ali Bongo a broyé du noir

Le bilan de l'année 2015 qui s'achève dans cinq semaines a été cauchemardesque pour celui qui occupe pompeusement le fauteuil présidentiel. Entre la montée en puissance de Jean Ping, les déshonorantes arrestations en France de ses acolytes Accrombessi-Kane, l'affaire de l'acte de naissance, les démissions du PDG, les frondeurs de « H&M », etc., les casseroles ont drainé beaucoup de bruit sur le chemin d'Ali Bongo. Autopsie. (Lire en page 3)



Jean Ping dans le Haut-Ogooué : les préventions du président du 7MP

OBM

La future visite de l'ex-président de la commission de l'Union Africaine dans la province du Haut-Ogooué a amené l'un des principaux organisateurs de ce voyage, à savoir le président du 7MP, à adresser une double correspondance au ministre de la Défense et à son collègue de l'Intérieur. Pour Joël Ngoueneni, c'est une manière de mettre les pouvoirs publics en face de leurs responsabilités, car depuis qu'elles ont commencé, les tournées de Jean Ping à l'intérieur du pays donnent souvent lieu à des comportements d'une époque que l'on croyait révolue. Dans le Woleu-Ntem, au mois d'août dernier, la ville de Medouneu fut privée d'eau et d'électricité pendant 48 heures du fait de la présence de M. Ping dans cette localité. Quelques semaines plus tard, lors de l'étape de la Nyanga, sa délégation et lui à fait l'objet de diverses tracasseries. Selon toute vraisemblance, les commanditaires de ces manœuvres de bas-étage sont des cadres du PDG. Aussi, pour prévenir d'éventuels dérapages qui pourraient survenir lors du prochain séjour de Jean Ping dans la province du Sud-est, M. Ngoueneni a données deux correspondances écrites aux deux ministres qui, ironie du sort, sont originaires de l'Ogooué-Lolo, pour l'un, et du Haut-Ogooué, pour l'autre. Ces provinces, que l'on dit « sœurs », occupent une place à part dans le paysage politique gabonais. L'Ogooué-Lolo a vu naître le PDG en 1968, quant au Haut-Ogooué, il est le berceau natal d'Omar Bongo. « Le PDG, avait déclaré en 2009 le président



de l'Assemblée nationale, Guy Nzouba Ndama, marche sur deux pieds : le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo... ». Sans commentaire ! Ce que l'on peut noter, en revanche, c'est que récemment, le futur candidat à l'élection présidentielle Jean Ping a sillonné l'Ogooué-Lolo dans sa globalité pendant 8 jours, sans le moindre incident. Selon nos informations, des élites du coin avaient donné des consignes pour que « rien de malveillant ne soit tenté contre le Chinois et ses amis ». Il faut espérer qu'il en soit de même dans le Haut-Ogooué, fief du pouvoir Bongo/PDG depuis une cinquantaine d'années. Mais rien n'est

moins sûr : des rumeurs persistantes font état de ce que certains ministres auraient entrepris de « saboter la tournée de Ping ». Non pas pour faire plaisir à Ali Bongo, mais au contraire pour nuire davantage à l'image de ce dernier. « Ali est connu pour être brutal et sans manières, donc si ça se passe mal pour Ping chez nous, ça n'étonnera personne, et on lui mettra ça sur le dos... ». Celui qui s'exprimait ainsi la semaine dernière en petit comité est un ministre que l'on dit « proche du président ». Avec de tels amis, Ali Bongo n'a plus besoin d'aller chercher ses ennemis dans l'opposition. ■

Appel à une prise de conscience citoyenne Le « mapane » sonne la révolte

Les membres du Rassemblement des Jeunes patriotes gabonais (RJPG) ont organisé, le 21 novembre dernier, une grande causerie politique à l'école publique de Plein Ciel.

Raymond Mbeng

Pendant plus de 3 heures d'horloge, les différents orateurs – dont des artistes bien connus – ont invité les populations des « mapanes » à s'impliquer pleinement dans le débat politique, mais aussi et surtout à se mobiliser pour mettre un terme au régime Bongo/PDG, « coupable de tous les malheurs de notre pays ». Le ton était ferme et les consignes sans équivoque : barrer la route à Ali Bongo et son parti en 2016 pour libérer le Gabon. « La révolution viendra du mapane » ! Tel était le thème de la rencontre de samedi dernier qui a vu la participation, entre autres, des chefs de quartier et notables de l'agglomération Plein Ciel. Dans un formidable élan patriotisme, les rappeurs Etudiant (par ailleurs Vice-président du RJPG), Bung Pinz, Boubal Bu Kombil, Lord and Kass, le reggaeman Be Good le rasta, l'humoriste Souleymane et les acrobates du Cirque de l'Equateur ont tenu à apporter leur soutien aux organisateurs de la manifestation. C'est ainsi que le public, venu en grand nombre, a pu échanger à la fois avec les artistes, mais également avec les responsables du RJPG – dont le président, Gaël Koumba est arrivé récemment de Londres où il poursuit ses études. La colère et l'exaspération des habitants de Plein Ciel et ses environs sont compréhensibles. L'absence de passerelles – ou même de simples ralentisseurs de



Les rappeurs Etudiant et Bung Pinz, symboles de la lutte. vitesse – pour aider les piétons à traverser la Voie express en toute sécurité est à l'origine de plusieurs dizaines d'accidents mortels par an. Pire, les victimes sont souvent de jeunes enfants tués sur le chemin de l'école. Récemment, c'est quasiment une famille entière qui a perdu la vie sous les roues d'un camion fou. Que dire aussi des blocs de béton installés par l'entreprise Socoba, et qui, plutôt que créer une contre-allée, constituent un véritable piège mortel pour les automobilistes et les piétons ? Et comme si cela ne suffisait pas, les populations sacrifiées de ces quartiers sont régulièrement victimes d'inondations du fait d'une urbanisation anarchique doublée d'une totale démission de l'Etat qui a renoncé à viabiliser cette zone marécageuse. Manifestement, le

sort des habitants de Plein Ciel ne semble pas du tout préoccuper les dirigeants de notre pays. Mais que l'on se rassure, l'imminence de la prochaine élection présidentielle va bientôt pousser ces politiciens sans cœur et leurs lampistes habituels à ressortir leurs bonnes vieilles méthodes. Les bras chargés de sacs de riz et de babioles chinoises, ils iront feindre de découvrir le désastre, surjouer la compassion, verser quelques larmes de crocodile. Pour couronner le tout, les populations auront droit, comme d'habitude, à de nouvelles promesses mirifiques. Depuis 50 ans, ça marche comme ça avec le système Bongo/PDG. Mais cette fois, le mapane est déterminé à « tuer la bête immonde ». ■

Tournée républicaine de Jean Ping L'Estuaire : les prémices d'une grande tournée...

OBM

Après la récente réussite de la tournée dans la province de l'Ogooué-Lolo, Jean Ping s'apprete dès la fin de ce mois (le samedi 28 novembre) à parcourir les coins et recoins de la province de l'Estuaire. La capitale politique du Gabon est un véritable challenge pour le natif d'Omboué. Dans la course à la présidentielle, « Mao » comme l'appelait Omar Bongo, veut se donner les moyens de rallier cette contrée difficile à sa cause. Cette province est de loin la plus peuplée du pays puisqu'elle rassemble, à elle seule, la moitié de la population du pays. Plus de 662 mille habitants. Un véritable bastion électoraliste. La tâche sera sûrement difficile, mais sûrement pas impossible. Il n'y a pas de citadelle imprenable, il n'y a que des cités mal attaquées. D'ailleurs, pour relever le

défi, depuis le mois d'août, Jean Eyeghé Ndong, Radengone Djenno, Jean Ntoutoume Ngoua et Adrien Ivanga Adyayeno s'activent dans l'ensemble de la province. En l'espace de quatre mois, ces cadres originaires de la province ont installé plus d'une centaine de comités de soutien et d'actions en faveur de Jean Ping, et organisés près de 77 causeries politiques. De même, d'autres personnalités et cadres de l'opposition, à l'image de Francis Aubame et Michel Delbrah n'ont cessé, au cours des dernières semaines, de multiplier l'organisation des causeries à la faveur de Jean Ping. Preuve de ce que les petits plats sont mis dans les grands, la qualité des personnalités admises au sein du comité d'organisation est effectuée avec choix. Dans ce comité, se mêlent des vieux baroudeurs de la politique (Jean Eyeghé Ndong, Jean Ntoutoume, Alfred Yeyet, Gérard

Ella Nguema, Adrien Ivanga Adyanot, Léon Mba Meye ...) et de jeunes loups qui progressivement font leur preuve dans l'arène politique gabonaise (Radengone Djenno, Francis Aubame, Aimé Claude Nzamba, Richard Obiang Ava). A la communication, deux ténors de la presse écrite : Jean Yves Ntoutoume et Norbert Ngoua Mezui. Les personnalités citées et bien d'autres encore auront la lourde charge de mener la tournée la plus attendue. Elle sera dense. Le programme annonce un périple de plus d'un mois (du 28 novembre 2015 au 9 janvier 2016). Cinq départements (La Noya, Komo Mondah, Komo Kango, Komo Océan, Libreville), sept communes et une dizaine d'arrondissements seront visités. Un grand meeting clôtura la tournée dans la commune de Libreville. Voilà qui promet !!!! ■



- Jean PING en tournée Républicaine dans la Province de l'Estuaire : Du 28 Novembre 2015 Au 09 Janvier 2016
- COMITE D'ORGANISATION
- PRESIDENT : Jean EYEGHE NDONG
- VICES-PRESIDENTS : -JEAN NTOUTOUME NGOUA -RADEGONDE DJENNO -AIME CLAUDE NZAMBA -MICHEL DELBRAH -LEON MBA MEYE -THEOPHILE MAKITA NIEMBO
- TRESORIER GENERAL : Michel André OBAME ALOGHE
- TRESORIER GENERAL ADJOINT : Jacqueline AUBAME
- RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION : -Jean Yves NTOUTOUME -Norbert NGOUA MEZUI
- RESPONSABLE DE LA LOGISTIQUE : Richard OBIANG AVA
- COORDONNATEUR PROVINCIAL : Adrien IVANGA ADYAYENO
- COORDONNATEURS COMMUNAUX
- COMMUNE DE LIBREVILLE : Francis AUBAME
- COMMUNE D'OWENDO : Iréné NDOUTOUME
- COMMUNE D'AKANDA : Alfred YEYET
- COMMUNE DE KANGO : Edouard ENGOHAN ALOGHE
- COMMUNE DE NTOUM : Gérard ELLA NGUEMA
- COORDONNATEURS DEPARTEMENTAUX
- DEPARTEMENT DE LA NOYA : Paul Thomas NDONG
- DEPARTEMENT DU KOMO KANGO : Michel André OBAME ALOGHE
- DEPARTEMENT DU KOMO MONDAH : Protas OBIANG RENAMY
- DEPARTEMENT DU KOMO OCEAN : Marie Yvette MISSOUKE
- COMITE DES SAGES -Paul ENDAMANE -Guy Roger NDONDET -Fidel GOMEZ -Philomène EBABONE -Jean Grégoire ABOGHE -Veuve Paul NGUEMA -Jeanne Hortense ANGUILET -Emile NGUEMA ETOUGHE -Marie PALLAR -Gisèle PALLAR -Claude ATISSO -Emilienne AUGOULA -Amedé ISSEMBET -Claude MOUSSAVOU -MBA BIBANG -Toussaint NTOUTOUME EKOMIE -Sidonie NTSAME -Jean Léon MBA NGUEMA -NZOGUE née Joséphine ESSOLA -Jean de Dieu MENGOME ATOME -Marcelin EWORE BEKALE -Yvonne ADIAHENO FOURN -Joseph OWONDAULT -OWONDAULT BERRE

Bilan de l'année 2015

Anus horribilis pour Ali Bongo

Dans cinq semaines, l'année 2015 va tirer sa révérence ; elle aura été marquée par la montée en puissance de certains membres de l'opposition et la dégradation de l'action « émergente » d'Ali Bongo. La poisse a pris possession du distingué camarade.

Carole Moussavou

Sur le plan politique, Jean Ping, candidat à la candidature unique de l'opposition pour la prochaine élection présidentielle, a entrepris de labourer le terrain en allant à la rencontre des Gabonais. Dans des contrées perdues, parfois totalement coupées du monde, il a été accueilli comme le Messie. Ce qui, évidemment, n'est pas une bonne nouvelle pour Ali Bongo. Mais « le Chinois » est loin d'être le seul tourment du fils adoptif d'Omar et de Joséphine Bongo. Lequel aura passé une année 2015 particulièrement horrible.

Tout a commencé le 24 février avec la saisie de l'avion présidentiel en France, suite à un litige entre la famille Bongo et la société suisse Travcon. L'aéronef est resté bloqué pendant plus d'un mois et demi sur le tarmac de l'aéroport parisien d'Orly. Quelques jours après, c'est un baron du PDG qui rallie l'opposition. Plusieurs fois ministre, René Ndemezo'o, au moment de sa démission, était député de la ville de Bitam. En juin, plusieurs dizaines de députés et cadres du parti présidentiel ont créé un mouvement dissident, « Héritage et Modernité ». Pour tenter d'amadouer les frondeurs, Ali Bongo procédera à la dissolution précipitée du Mogabo, une association dont il était pourtant l'inspirateur. Mais ça n'a pas marché, les députés Barro Chambrier, Michel Menga, Anicet Mboumbou et leurs amis continuent, encore aujourd'hui, de narguer le « distingué camarade ». Puis



Trop de malheurs pour lui en 2015

vint la démission, au mois d'octobre, de l'ancien Premier ministre Jean-François Ntoutoume Emame. Dans son allocution de circonstance, cette icône du PDG a révélé que la « victoire » d'Ali Bongo en 2009 avait été « fabriquée » dans une villa de La Sablière appartenant à une dame. De la cour constitutionnelle ? Entre autres avanies subies par Ali Bongo en 2015, il y a eu l'arrestation à Roissy, le 03 août, de son gourou, directeur de cabinet et homme à tout faire, Maixent Accrombessi. Le président gabonais s'était même cru obligé d'aller plaider la cause de son collaborateur « chéri » auprès des autorités politiques françaises. Sans succès. La preuve : le 18 novembre, c'est le bras droit de Maixent Accrombessi,

« l'homme d'affaires sénégalomalien » Seydou Kane qui a été appréhendé à sa sortie d'avion à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, dans le cadre d'une tentaculaire affaire de blanchiment d'argent et de corruption qui n'a pas encore livré tous ses secrets. Sur le plan judiciaire toujours, le couple Maixent Accrombessi/Ali Bongo a subi, à la fin du mois d'octobre, une terrible humiliation avec la mise sous scellé de leur hôtel particulier situé rue de l'Université à Paris. Ils ont dû se résoudre à payer à Guido Santullo, l'homme d'affaires italien à l'origine de la saisie, la somme de 40 milliards de FCFA. Du point de vue économique, l'année a aussi été catastrophique. Les caisses de l'Etat sont vides. La mauvaise ges-

tion et la chute brutale du prix du pétrole ont entraîné la mise à l'arrêt des chantiers, en particulier celui de la Marina du bord de mer dont la maquette a été retirée à la fin du mois de mars. Pour ne rien arranger, le dossier de la faillite non déclarée de la banque postale risque de provoquer des remous, surtout chez les « corps habillés » qui ont leur argent dans cet établissement public. Lors du remaniement ministériel de septembre, deux compatriotes, Jean-Robert Endamane et Jean de Dieu Moukagni-Iwangou ont infligé un cinglant camouflet à Ali Bongo en refusant de faire partie de son gouvernement. Par ailleurs, alors que l'on croyait le débat sur ses origines biafraises relégué au second plan, voilà que la justice française donne raison à sa sœur Onaïda dans le procès intenté par cette dernière au sujet de l'acte de naissance. Dans le même temps, la presse nigériane est venue confirmer qu'Ali avait été effectivement adopté par Omar Bongo lors de la guerre du Biafra. Mais de tous ces coups plus ou moins rudes, il y en a un dont on a encore du mal à imaginer les répercussions dans les semaines et mois à venir : la démission de Léon-Paul Ngoulakia, « le grand-frère du président ». Avec tout ça, on aurait presque envie de plaindre « ce pauvre Ali Bongo ». Mais, comme il est écrit dans le Coran que ce grand musulman ne lit guère, « les malheurs l'atteignent à cause de ce que ses propres mains ont préparé ».

Cabinet politique d'Ali Bongo

Deux aveugles à la rescousse d'un sourd

Eloi Nzondo et Léandre Nzué, deux gnomes comme conseillers politiques ! C'est vraiment le pic de la médiocrité de la part du dieu des erreurs de casting.

Auguste Bala

Dans le remaniement du cabinet politique du chef de l'Etat et président du PDG, rendu récemment public, deux noms ont frappé l'entendement collectif. Il s'agit d'Eloi Nzondo, confirmé également comme porte-parole de la présidence de la République. Et, s'il vous plaît, attachez vos ceintures pour ne pas être projetés par la secousse, un certain Léandre Nzué. On dit « certain » parce que personne ne sait s'il s'agit du Léandre Nzué que tous les PDGistes connaissent ou s'il s'agit d'un homonyme. Pourtant ces deux personnages sulfureux sont diamétralement opposés sur tous les plans. Mais comment réussir à les concilier dans une action commune. A moins qu'ils aient des missions différentes et aux dimensions de leurs petits cervelets. Eloi Nzondo, le vice président du CLR de Jean Boniface Assélé, l'oncle du neveu président illégal Ali Bongo, est un hyper activiste. Malgré tout il est respectueux, tempéré, loquace, débonnaire et mobilisateur. Ce sont des qualités qui lui ont valu l'estime des habitants de la Baie des cochons, au quartier Derrière l'hôpital où il règne en maître absolu et où à plusieurs échéances électorales locales, il a damé le pion au PDG des Gondjout, qui n'ont toujours été que l'ombre d'eux-mêmes. Il est l'homme fort du 1^{er} siège du 3^{ème} arrondissement. Il a contre lui, dans sa nouvelle fonction, de ne pas avoir la maîtrise des dossiers de la présidence et des agendas d'Ali Bongo. C'est dire qu'il va agir comme un aveugle. L'autre, le fameux Léandre Nzué que tous les PDGistes connaissent, est hautain, discourtois, barbare, grippe-sou, rébarbatif et, cerise sur le gâteau, ignare. Il est rustre et ne sait pas s'exprimer en public. Et tout le monde est d'avis que son éternelle bouille patibulaire masque très mal son ignorance et son rejet de la discussion, du dialogue. Il ignore jusqu'aux statuts qui régissent le PDG et même ses attributions en tant que SGA 2 en charge de l'organisation. Solitaire, en dehors de quelques affamés qui mangent dans sa main, l'homme qui se faisait appelé « coffre-fort ambulante » quand il détournait les sous du Domaine public qu'il gérait en tant que 3^{ème} maire adjoint à l'hôtel de ville de Libreville. Il est presque sans base électorale en plus d'être antipathique à bon nombre de militants PDG et électeurs du 2^{ème} arrondissement. De la sorte il s'est fait laminer à plate couture dans cette circonscription où la liste du PDG qu'il cornaquait a piteusement été broyée par l'indépendant Jean Eyéghé Ndong, « Nza Nfe ». Autant dire que même si c'est le point de chute que son ami et associé en affaires, Alex Bernard Bongo Ondimba, lui a réservé lorsqu'il sera éjecté du secrétariat exécutif du PDG (fauteuil que revendiquent les autochtones), il ne servira à rien à Ali Bongo en matière de mobilisation électorale. Et tout comme son alter ego, il n'a aucune connaissance des dossiers de la présidence, du bilan du sulfureux PSGE et d'autres saupoudrages d'Ali Bongo dans l'Estuaire. C'est donc dire que ces nominations ressemblent bien à deux aveugles appelés à la rescousse d'un sourd. ■

Le PDG dans l'Estuaire

Mogabo et « HM » à couteaux tirés

En faisant de Paul Biyoghé Mba le leader politique de l'Estuaire, Ali Bongo n'a pas réalisé qu'il se tirait une balle au pied. Et c'est le PDG qui agonise.

A.B

Malgré la confirmation d'Alexandre Barro Chambrier, en guise d'appel au pied du distingué président, au poste de membre du Comité permanent du Bureau politique, l'élu du 1^{er} siège du 4^{ème} arrondissement et tête de proue du courant « Héritage et Modernité », est toujours absent dans les activités du PDG à Libreville. On ne voit l'homme nulle part à côté de son pair Paul Biyoghé Mba. A l'évidence il semble bien se satisfaire de sa marginalisation, par le suzerain de Bikélé qui veut régner seul et prouver à Ali Bongo qu'avec ou sans ABC, la caravane du PDG s'ébranlera dans toutes les localités de la province pour faire passer son évangile. C'est une évidence, car, depuis la nomination de Biyoghé Mba au gouvernement Ona Ondo 3 en qualité de 1^{er} vice Premier ministre, ce dernier n'a cessé de réunir les cadres politiques opérationnels et les militants de base, en omettant



Paul Biyoghé Mba perpétue l'ostracisation des membres de H&M

volontairement de citer son binôme dans les communiqués. Ça s'est vu lors des agapes de l'hôtel Boulevard il y a plus d'une semaine. Celui que Biyoghé Mba a choisi d'associer dans ses sorties, si elles sont marquées du sceau du PDG, c'est le doyen politique du 1^{er} arrondissement, André Dieudonné Berre. Outre l'absence d'ABC, les députés Michel

Menga m'Essone et Vincent de Paul Gondjout sont inexistantes. Or on sait que ce sont les plus visibles, côté Estuaire, en ligne de front du courant contestataire « Héritage et Modernité ». Comme si par son activisme, Paul Biyoghé Mba avait décidé tout bonnement de les vouer aux gémonies. Et tout ceci parce qu'ils se battent pour qu'il y ait

un peu d'orthodoxie politique dans la gestion de leur parti à eux tous : le PDG qu'ils ont contribué à façonner. Un comportement tout de même paradoxal, lorsqu'on sait que si Paul Biyoghé Mba a retrempe publiquement les pieds en politique, c'est justement parce que « Héritage et Modernité » avait posé des préalables pour la restauration de la sérénité au PDG. Et lui Biyoghé Mba, qui avait été désigné, avec Michel Essongué par Ali Bongo, pour manager un fameux comité technique de réconciliation et qui avait recensé toute les propositions faites dans ce sens par les députés, sénateurs, cadres et militants du PDG, en sait quelque chose. Mais mu par une recherche malade du leadership, il choisit prendre en grippe ABC pour manifester sa loyauté feinte à Ali Bongo. A cause du manque de tact du 1^{er} vice Premier ministre, le PDG va de plus en plus s'affaiblissant à l'Estuaire. En le nommant, Ali Bongo n'a fait que se tirer une balle dans le pied. ■

Apologie de la soumission

Les PDGistes prisonniers du candidat Ali

D.O

Excepté les fanatiques de l'acabit de Paul Biyoghé Mba – incapable de justifier sa fidélité amoureusement passionnelle à Ali – tous les camarades du Distingué camarade savent qu'il est le pire candidat que le PDG peut présenter à la prochaine élection présidentielle. Tous ne misant que sur le recours habituel à la fraude massive pour espérer voir « l'Ibogabonais » encore déclaré vainqueur par Pacôme Moubelet Boubeya, ils se sont résignés à avaler leur ambition. Pour le peu que les langues kongosseuses répandent par-ci par-là, nous savons qu'ils sont nombreux, trépigant d'impatience et visant le fauteuil présidentiel. Mais comme « l'assiette chinoise », « la peur de la gifle » et « l'exemple de Mabilia » ne sont pas des vues de l'esprit, chacun garde sagement ses mocassins dans les rangs spartiates de l'émergence. Personne, mêmes ceux qui « en ont », n'est suffisamment fou pour risquer les foudres du plus « Ibo » des Gabonais (dixit un confrère Calaba), connu pour sa violence et sa rancune. A supposé qu'un dissident échappe au contrôle et aux intimidations, et – soyons fou – obtienne l'investiture du parti, cela induirait deux choses : ou bien Ali Bongo a démissionné, ou bien il est en prison, ou bien la nature a fait son œuvre. En aucun cas, « l'Ibogabonais » ne laissera un autre concourir tant qu'il est assis sur l'argent du Gabon et maîtrise l'armée. Mais hasardons une question bête : lorsque les Gabonais décideront de chasser l'impoteur, que feront ces PDGistes qui pensent aujourd'hui « PDG d'abord » au lieu de « Gabon d'abord » ? ■

Malversations économiques

Gabon : l'épargne des citoyens en danger

Depuis un certain temps, le monde financier au Gabon est bouleversé par la grosse arnaque à l'épargne orchestrée par la société BR Sarl et l'instabilité sociale causée par la PosteBank et sa gestion scabreuse. L'économiste Mays Mouissi brosse une analyse turgescence d'un devenir épargnant sur le chemin de la spoliation.

Mays Mouissi*

Global Invest, Magnificat Invest, Promo XS ou BR Sarl Gabon. Ces sociétés collectent l'épargne des Gabonais depuis plusieurs mois en leur promettant une rémunération annuelle pouvant aller jusqu'à 300% du capital investi. Ce niveau de rémunération est 75 fois supérieur au taux de rémunération moyen de l'épargne déposée dans les banques commerciales gabonaises qui se situe autour 4% par an. Cet article n'a qu'un seul but, attirer l'attention des autorités gabonaises sur l'éventualité d'escroqueries pyramidales suivant le schéma de Ponzi dont pourraient être victimes les clients de ces sociétés.

Des sociétés exerçant potentiellement dans l'illégalité
L'activité de collecte de l'épargne publique est strictement encadrée par des textes réglementaires applicables à l'ensemble des pays de l'espace CEMAC. En l'espèce, Global Invest, Magnificat Invest, Promo XS ou BR Sarl Gabon n'étant pas des établissements bancaires au sens de l'article 1^{er} du règlement COBAC R-2009/02, leur activité s'apparente plus à celle d'un établissement de microfinance. L'exercice de l'activité de microfinance sur le territoire de la République gabonaise est encadrée par les dispositions du règlement N°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC. Les dispositions pertinentes de l'article 22 de ce règlement précisent que l'exercice de cette activité est subordonné à une demande d'agrément elle-même consécutive à un avis favorable de

Compte d'épargne	Durée de placement	Capital investi (en FCFA)	Montant promis à l'échéance (en FCFA)	Taux d'intérêt annuel (en %)	Rémunération (en FCFA)
ECORANGE	12 mois	10 000 000	10 200 000	2,0%	200 000
BIU	12 mois	10 000 000	10 400 000	4,0%	400 000
BIUCI	12 mois	10 000 000	10 200 000	2,0%	200 000
YEMA	12 mois	10 000 000	10 400 000	4,0%	400 000
ORABANK	12 mois	10 000 000	10 500 000	5,0%	500 000

Société	Durée de placement	Capital investi (en FCFA)	Montant promis à l'échéance (en FCFA)	Taux d'intérêt annuel (en %)	Rémunération (en FCFA)
BR Sarl	12 mois	10 000 000	13 000 000	30%	3 000 000
Promo XS	12 mois	100 000	1 000 000	900%	900 000
Magnificat Invest	12 mois	100 000	100 000	0%	0
Promo XS 2	12 mois	100 000	100 000	0%	0
Magnificat Invest 2	12 mois	100 000	400 000	300%	300 000

la commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC). Par ailleurs, l'article 6 du même règlement fait obligation aux établissements agréés d'apposer systématiquement à la suite de leur nom commercial la mention « Etablissement de microfinance ». Dans le cas des 04 sociétés précitées, nous constatons que la mention « Etablissement de microfinance » n'est jamais adjointe à leur nom commercial. Ce qui laisse à penser que ces sociétés n'ont reçu aucun agrément. Par ailleurs, le communiqué du ministère gabonais de l'économie du 17 novembre dans lequel il dit n'avoir jamais délivré d'agrément à BR Sarl qui depuis a fait faillite vient corroborer notre constat. Si ces établissements exercent véritablement sans agrément et en l'absence de toute autorisation, il est urgent que le ministère de l'économie et la COBAC agissent pour les fermer sans délai et engager les poursuites judiciaires nécessaires. La sécurité de l'épargne des gabonais en dépend.

Les prémices d'une fraude pyramidale : Il faut protéger les épargnants
Au Gabon, les établissements bancaires classiques servent en moyenne un taux d'intérêt annuel compris entre 4 et 5% sur les dépôts effectués dans leurs comptes épargnes. Dans le cadre de notre analyse nous avons agrégé les taux d'in-

térêts appliqués par 5 grandes banques commerciales gabonaises. Il en ressort que sur les 5 banques de notre échantillon, la banque qui propose la rémunération des dépôts la plus élevée est ORABANK dont le taux plafonne à 5% sur un an. Pour juger l'écart entre l'offre des banques classiques et les 04 sociétés identifiées comme exerçant une activité de collecte d'épargne, nous avons agrégé leurs offres et les taux qu'ils promettent au public. Ces sociétés proposent des rémunérations allant de 20% sur 1 mois pour BR Sarl à 325% sur 1 an pour Magnificat Invest. Il est clair qu'aucun placement en l'état actuel du marché ne peut justifier que Global Invest, Magnificat Invest, Promo XS et BR Sarl Gabon versent ou même promettent à leur client une rémunération 75 fois supérieure à celle des banques. Au contraire, leurs offres ont des allures d'un vaste système de Ponzi (donc une fraude pyramidale) qui entraînera à terme d'importantes pertes pour les épargnants comme c'est déjà le cas pour les clients de BR Sarl. En effet, près de 10 000 clients de BR Sarl ont perdu leur épargne tandis que le Gérant de la structure, Yves Makpou, est en fuite. Que cette analyse sonne comme un appel. Monsieur le ministre de l'Economie, votre devoir est de



protéger les épargnants, vous devez agir sans délai dans ce sens. A la COBAC, nous rappelons que l'article 58 du règlement N°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC lui donne pouvoir d'agir si une personne agissant pour son compte ou pour le compte d'une personne morale exerçait l'activité d'établissement de microfinance en l'absence d'agrément. Il est de votre devoir d'agir. ■

* **Analyste économique, spécialiste des questions sur la lutte contre le blanchiment d'argent et les abus de marchés.**

Affaire BR Sarl
Droit de réponse du Directeur Général
Suite à la publication dans votre journal en date du vendredi 20 novembre 2015, nous vous faisons parvenir la note d'information ci-jointe afin d'édifier vos lecteurs. Cette note tient lieu de droit de réponse. Nous vous prions de bien vouloir la publier « in extenso ». Par ailleurs et à toutes fins utiles, BR Sarl n'est pas une entreprise de microfinance mais de négoce. Ses activités principales sont : l'import-export et le Forex Trading. La collecte des fonds auprès de ses adhérents (clients) permet de financer ces activités moyennant une rémunération des capitaux. Le Directeur Général (associé gérant) sortant, est poursuivi pour des fautes de gestion et des détournements de fonds. Nous détenons des preuves accablantes à ce sujet. La justice détient l'ensemble des éléments à charge concernant cette question. Les autres associés sont également concernés et ils ont pris l'engagement de procéder aux remboursements contrairement à l'ancien gérant (toujours en fuite). Ils sont solidairement et indéfiniment responsables des pertes subies par l'entreprise. ■

Roger Nzue Ondo
Directeur Général de BR Sarl
Tel: (00241) 06890489

Coin du droit

En vertu de quelle loi, la Cour d'Appel d'Oyem a-t-elle été installée par le Vice-Premier Ministre Moundounga ?

Harold Leekat

Le Quotidien L'Union nous rapportait lundi 19 octobre que « c'est à la faveur de la rentrée judiciaire qui s'est effectuée en la présence de plusieurs personnalités de la province du Woleu-Ntem que la Cour d'appel judiciaire a été installée ». Information relayée sur plusieurs sites internet le même jour ; Or, la dernière loi consacre un régime transitoire avec quatre Cour d'Appel. Il s'agit de la loi n°001/2013 du 22 janvier 2013 fixant les ressorts des Cours d'Appel judiciaire de Libreville, Franceville, Mouila et Port-Gentil. La Cour d'Appel judiciaire de Libreville couvrant non seulement la province de l'Estuaire mais



aussi celle du Moyen-Ogooué et du Woleu-Ntem. En vertu de quelle loi, la Cour d'Appel d'Oyem a-t-elle été

installée par le Vice-Premier ministre Moundounga ? Nous n'avons retrouvé dans les publications du Journal Officiel de la République gabonaise, encore moins auprès du journal d'annonces légales Hebdo Informations aucun texte qui modifie ou abroge cette loi, prise en application de l'article 7 de la loi n°7/94 du 16 septembre 1994 portant organisation de la justice. Laquelle loi a d'ailleurs été abrogée par l'Ordonnance N°15/PR/2015 du 11 août 2015 portant organisation et fonctionnement de la Justice qui souffre toujours d'une absence de texte d'application rendant la tenue de l'audience auprès des juridictions de l'ordre judiciaire irrégulière. ■

Affaire Mboulou Beka

Un corps toujours en attente de repos

Le 20 décembre à venir, le corps du compatriote Mboulou Beka fêtera funestement une année enfermement dans une maison de pompe funèbre, dans l'indifférence totale des autorités.

Elisabeth Akuma

Konoville-les-deux églises, un paisible regroupement de villages situé à une quarantaine de kilomètres de Bitam. En plus de ses deux lieux de culte, Konoville doit sa notoriété en grande partie à feu Simon Essimengane, un illustre fils du village qui a occupé de très hautes fonctions dans l'appareil de l'Etat. Mais depuis l'assassinat, le 20 décembre 2014, de Bruno Mboulou Beka, un autre authentique enfant de « Kono », cette localité perchée sur les contreforts du Mont Koum est de plus en plus sous les feux des projecteurs médiatiques. Tombé ce jour-là, sous les balles d'un tireur cagoulé circulant à bord d'un véhicule des forces de défense et de sécurité, en marge d'une manifestation de l'opposition, le jeune homme de 30 ans n'a, à ce jour, pas été inhumé. Sa famille exigeant, avant toute chose, que les responsabilités soient clairement établies, que l'on sache par qui et pourquoi Mboulou Beka a été tué. Une demande légitime que la société civile, à l'initiative du



La détresse d'une mère se lit sur ce visage

mouvement citoyen « Ça suffit comme ça » et du collectif du « 20 Décembre 2014 », a décidé de soutenir pleinement. Pour ce faire, elle a créé une plateforme nommée « Justice pour Mboulou Beka ! » et chargée d'organiser, du 20 novembre et 20 décembre 2015, une série d'actions en vue de faire toute la lumière sur l'assassinat de notre compatriote. Après une conférence de presse tenue à Libreville, le 19 novembre dernier, un groupe d'acteurs de la société civile s'est rendu à Konoville le lendemain. Sur place, Blanche

Abegue Obame, Sentiment Ondo Helbiyo, Alphonse Louma Eyougha, Michel Ongoundou Loundah, Privat et Thierry Ngomo ont, en compagnie de la mère et frères du défunt, pris part à une messe célébrée le dimanche 21 en hommage à cette énième victime du régime Bongo/PDG. C'était au Temple protestant de Konoville. Dans un communiqué de presse rendu public le 19 novembre, la société civile rappelle que cela fait « 11 mois que cette maman pleure jour et nuit en imaginant le corps de son fils abandonné

dans le casier d'une morgue... Et cela est tout simplement insupportable, inhumain, inadmissible et indigne d'un Etat qui se dit démocratique. ». En recevant les visiteurs venus de Libreville, dame Anguezomo Mendene, la mère de Mboulou Beka, a fait part de sa lassitude : « Je ne sais pas si Dieu me donnera la force de vivre suffisamment longtemps pour voir l'aboutissement de cette affaire, mais ma famille et moi nous n'entendons pas renoncer à notre exigence de vérité et de justice ».

Aussi, afin de permettre à cette dame et à sa famille d'enterrer dignement leur fils et de faire leur travail de deuil, Abegue Obame et ses amis demandent que soient procédées sans délais à l'identification du corps, à la désignation d'un médecin légiste international accepté par toutes les parties (famille, société civile et gouvernement) et à l'ouverture d'une information judiciaire.

Pour la suite des manifestations, il est prévu un grand rassemblement pacifique, le samedi 28 novembre prochain, sur le lieu où Mboulou Beka a été tué. ■

Décès de Frédéric Meyo Bibang

Bye bye l'historien

Le Gabon vient de perdre celui qui a bercé notre enfance et forgé notre éducation en histoire et en géographie : Frédéric Meyo Bibang n'est plus. Il a tiré sa révérence après 83 ans passés sur terre. L'homme s'était retiré de la vie publique après sa retraite pour s'installer à Nkolintang, dans la banlieue de Ntoundou. Père d'une nombreuse famille, il était marié à l'artiste « Maman Dédé ». On lui doit notamment le livre devenu classique « Le Gabon, le monde », qui a instruit plusieurs générations au Gabon. La formule récitale de la définition de l'histoire a charmé le pays tout entier « L'histoire est le récit de ce qui s'est passé autrefois ». L'hommage mérité lui est rendu par toutes les personnes qui ont tenu le livre jaune. RIP l'historien. ■



Trafic du Kevazingo

Descente musclée des policiers au ministère des Eaux et forêts

R.M

L'immeuble abritant le ministère des Eaux et forêts a été le théâtre d'une descente des éléments de la police ce lundi 23 novembre, pour entendre les personnes citées dans l'affaire du trafic du kevazingo. Durant des heures, l'accès à cet immeuble a été bloqué, pour des raisons d'enquête. Selon quelques indiscretions, le directeur de cabinet du ministre, le secrétaire général et le directeur des Forêts ont longuement été interrogés dans leurs bureaux respectifs. Pour rappel, le kevazingo fait l'objet de toutes les convoitises. Cette essence vaut de l'or pour les pillards. Une trentaine de personnes soupçonnées d'être liées à un trafic de ce bois précieux ont été arrêtées mardi 03 novembre dans le nord-est du pays. Parmi eux, deux représentants du ministère des Eaux et forêts dans la région de l'Ogooué-Ivindo. Les soupçons les répandus font état de la gestion principale de ce gros trafic par les hautes instances du ministère. Sans doute les têtes tomberont. (A suivre). ■

Communiqué de presse de la société civile

Justice pour Mboulou Beka !



Les membres du collectifs Justice pour Mboulou Beka

Orca Boudiandza Mouele

Onze mois que Bruno Mboulou Beka a été lâchement assassiné par les forces de l'ordre (ou de la mort) à l'occasion des manifestations de Rio. Près d'un an que son corps git dans les tiroirs d'une maison des pompes funèbres. Toujours pas de coupables, toujours pas de justice. A l'occasion d'un point de presse organisé le 18 novembre dernier, les acteurs de la société civile ; Blanche Simonny Abegue, Michel Ongoundou Loundah, George Mpaga et certains membres de la famille Ngoua Mboulou et Ovono Allogo Christophe ont lancé la campagne « Justice pour Mboulou Beka ». Cette campagne qui s'étendra sur un mois (du 20 novembre au 20 décembre) vise à mettre la pression sur les pouvoirs publics afin de solliciter la satisfaction de bon nombre de points : L'identification du corps, la désignation d'un médecin légiste internatio-

nal accepté par toutes les parties (famille, société civile et gouvernement) et l'ouverture d'une information judiciaire. C'est seulement par satisfaction de ces points, relève le collectif de la société civile, que la famille pourra enfin enterrer leur fils et commencer le travail de deuil. Mais avant d'indiquer le chemin par lequel la justice jaillira, les acteurs de la société civile ont tenu à dénoncer le cynisme avec lequel le pouvoir en place traite ce dossier : « En effet, depuis que ce compatriote est tombé sous les balles des mercenaires du pouvoir en place, et que sa dépouille a été emportée vers une destination inconnue, sa famille ne dispose, à ce jour, d'aucune information. Personne n'a pu revoir ni son corps ni aucun de ses effets personnels ». L'attitude diabolique voire satanique du pouvoir en place dans cette affaire accentue davantage la peine d'une mère qui ne cesse de pleurer et réclamer le corps de son fils. Dans son allocution Blanche Simonny Abegue n'a



Une vue des personnes qui ont pris part à la déclaration

pas manqué de relever le désarroi de cette maman : « Onze mois que cette maman ne peut se rendre au champ pour nourrir sa famille, car en pays fang la coutume le lui interdit. Onze mois que cette maman pleure jour et nuit en imaginant le corps de son fils abandonné dans le casier d'une morgue... Et cela est tout simplement insupportable, inhumain, inadmissible et indigne d'un Etat qui se dit démocratique ». Le Gabon n'a visiblement plus rien de démocratique. Au regard des meurtres, des atrocités et des humiliations commis sur le peuple, il ne ressemble ni plus ni moins qu'à un champ de ruine, à un champ de la mort. Le collectif de la société civile n'a pas omis de dresser le portrait de cette société décadente. « Nous constatons, pour le déplore, que le Gabon est devenu une jungle où prévaut la loi du plus fort. En l'occurrence, le plus fort est celui qui dispose de tout l'arsenal pour écraser, assujettir, humilier, terroriser les populations

». La mort récente de Béranger Ntoutoume et l'humiliation faite aux femmes commerçantes illustrent le chaos dans lequel la Patrie tout entière est désormais engluee. ■

Abdoulaye Bathily rencontre les représentants des organismes internationaux

Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), M. Abdoulaye Bathily, rencontrera les ambassadeurs et les représentants des organisations internationales accrédités au Gabon mardi 24 novembre 2015, à partir de 11h précises, au siège de l'UNOCA, situé après le lycée privé Awassi. Comme lors des sessions précédentes, les échanges porteront sur la situation politique et sécuritaire de la sous-région. Dans ce cadre, M. Abdoulaye Bathily fera le point sur les activités menées par l'UNOCA, y compris celles relatives au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) dont la 41^{ème} session a commencé à Libreville lundi 23 novembre. Les journalistes de la presse nationale et internationale sont invités à couvrir la cérémonie d'ouverture. A la fin de la réunion, ils pourront poser quelques questions au chef de l'UNOCA. ■

Programme GRABE

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre du développement rural intégré GRABE, la Société de Développement Agricole et de Développement Rural (SODADR) recherche des prestataires pour la réalisation des travaux de préparation des parcelles, à savoir : travaux de défrichage, travaux de défrichage et travaux de défrichage. Les travaux seront réalisés dans les parcelles du Gabon : Haut-Ogooué, Ngounié, Ogooué-Lolo, Ogooué-Ivindo et Ogooué-Moundou.

Résumé des caractéristiques des parcelles à intervenir :

- Une bonne expertise technique et une expérience dans le domaine du défrichage dans différents contextes du Gabon.
- Une expérience dans la mise en œuvre de programmes forestiers et/ou agricoles.
- Avoir une société légalement constituée au Gabon.

Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées jusqu'au 10 novembre 2015 à 10 heures au siège de la SODADR, à l'adresse suivante : SODADR, BP 1000, Libreville, Gabon. Les documents de référence sont disponibles sur le site internet de la SODADR : www.sodadr.com ou par téléphone au 00241 01 10 10 10.

SODADR

Enseignement technique/Séminaire sur la gouvernance

Le coup de pied dans la fourmilière de Florentin Moussavou

Le nouveau ministre veut marquer son passage d'une encre indélébile, comme l'avait déjà fait à l'Education nationale, son frère de la Nyanga, Séraphin Moundounga. Réussira-t-il à faire notablement changer les choses ? C'est une gageure.

Charlotte Andouckas

Durant presque toute la semaine, à l'ENSET, les responsables des établissements d'enseignement, notamment les directeurs provinciaux, les principaux d'établissement, les intendants et gestionnaires comptables, vont devoir subir un formatage de

leur logiciel mental et comportemental. Un traitement de choc exigé par le ministre de tutelle, Florentin Moussavou. L'homme est déterminé à restaurer les lettres de noblesses de ces établissements destinés à former des hauts cadres honnêtes et compétents. Et personne n'a le choix, ni ne peut se soustraire sur un quelconque motif au

risque de se voir éjectés tout simplement de leurs fauteuils. Sans pour autant remettre sa capacité à faire bouger les choses, il est fort aisé de constater que la gangrène s'est vraiment implantée dans la chair même de notre système éducatif. Que ce soit au primaire, au secondaire ou au supérieur. Florentin Moussavou aurait fait

l'amer constat d'une fuite torrentielle de valeurs chez les responsables des établissements gestion des cahiers de charges et de la distribution des tâches aux collaborateurs, les emplois du temps surchargés et embrouillés, les choix arbitraires et souvent teintés de repli identitaire des enseignants à affecter dans les secrétariats d'examens,

Assemblée générale de la CONASYSED

Grève d'avertissement d'une semaine

Les enseignants se sont retrouvés au Rond-point de la démocratie autour du délégué général de la CONASYSED pour faire le point de ce qui a été fait depuis la dernière assemblée générale du 03 novembre 2015. De ce qui ressort, les enseignants accusent le gouvernement de n'avoir pas respecté ses engagements.

Charlotte Andouckas

Prévu lors de l'assemblée générale du samedi 03 octobre 2015, réaffirmé par le délégué général de la CONASYSED lors de la clôture du 1^{er} congrès ordinaire tenu le dimanche 15 novembre 2015 à la Chambre de commerce de Libreville, ce samedi 21 novembre 2015 a eu lieu une assemblée générale décisionnelle.

C'est à 11h30mn que la rencontre a débuté par l'hymne national la Concorde, en signe d'appartenance à ce pays. Prenant la parole en sa qualité de délégué générale de la CONASYSED, Simon Ndong Edzo a présenté à l'assistance les membres du nouveau Bureau national de la CONASYSED.

Puis le tour est revenu au délégué administratif Louis Patrick Mombo. Il a fait un compte rendu à l'assistance de ce qui a pu se faire depuis la dernière assemblée générale. Pour ce vétéran de la lutte syndicale, la moisson est loin d'être bonne. « Pour ce qui est de la restitution des bons de caisse séquestrés de mars, avril, mai, juin, juillet, août, sur 599 bons de caisse, 339 sont en cours de distribution à la direction générale des ressources humaines (DGRH). A ce jour, certains enseignants sont encore à la recherche de leurs bons de caisse. Pour le remboursement des différentiels des salaires arbitrairement ponctionnés en juin, juillet, août 2015, selon le gouvernement, 71 enseignants sont concernés et le remboursement qui devait se faire le 25 octobre 2015 se fera ce 25 novembre 2015. Pour la prime d'incitation à la performance



Les enseignants lors de l'assemblée générale

(PIP) du deuxième trimestre 2015, accord du Premier ministre, du ministre du Budget mais aucune volonté de paiement à ce jour. Pour ce qui est du dossier du pré-primaire et de la régularisation des autres situations administratives, mise en place d'un nouveau logiciel par la fonction publique. Le problème reste entier car le dossier est monnayé à la Fonction publique. Pour la construction des établissements, le ministre estime que cela se fera après le retour du budget d'investissement actuellement géré à l'ANGT et à l'Education nationale. Pour ce qui est des rappels, le paiement était attendu depuis le 31 décembre 2014. A ce jour, le gouvernement n'a plus communiqué à ce sujet. Plusieurs points restent comme les précédents

sans aucune solution consécutive à la mauvaise volonté du gouvernement : l'adoption et signature du décret revalorisant les taux de vacations aux examens et concours, les libertés syndicales, l'annulation de la décision subjective de l'avancement au mérite, la création d'un corps de chef d'établissement etc... », a-t-il martelé.

Reprenant la parole le délégué général Simon Ndong a demandé aux enseignants de se prononcer après ce compte rendu fidèle. A la majorité écrasante et sans attermoiement, ayant trouvé creux le compte rendu fait, les enseignants ont voté pour

une grève d'avertissement d'une semaine le lundi 23 novembre 2015, reconductible sur l'ensemble du territoire. Ils ont aussi par ailleurs retenu le principe de la tenue au ministère de l'Education nationale d'un piquet de grève parce que, estime-t-il, c'est leur lieu de travail. Gageons que Florentin Moussavou, accusé d'être boulanger par les enseignants, ne fera pas venir la police et suspendre les salaires comme l'ont fait ses prédécesseurs le Dr Séraphin Moundounga et Ida Reteno Assonouet. Florentin Moussavou, le natif de Mugambu Dimbu, on fait comment ? Qui vivra verra. ■

Collège et Lycée Monseigneur Jean Baptiste Adiwa

Temple du plaisir sexuel ?

C.A

Cet établissement scolaire nage-t-il est en pleine crise morale et éthique ? Tant, il se susurre que le corps professoral a décidé de le transformer en lieu de plaisir freudien, une sorte d'harem à la Sade. En effet, indiquent plusieurs sources, le proviseur de cette structure scolaire, Jean Philippe Engonga Aubame et l'aumônier, le Père Paul, ont présidé une réunion le vendredi 06 novembre 2015 de 13h à 15h dans la salle des professeurs de cette école. Au cours de celle-ci, les deux intervenants ont menacé les professeurs de sanctions disciplinaires cette année, si jamais ils continuaient à manifester des écarts de comportement en dehors des normes établies par la hiérarchie. En vérité, glisse un agent du service des renseignements en poste à Lambaréné : « Philippe Engonga Aubame et le Père Paul ne supportent pas que des enseignants puissent les rivaliser sur leur terrain prodige : les filles et les femmes de cet établissement. Pourquoi le contrat d'un enseignant répondant au nom d'Ernest Kavege est-il en train d'être résilié dans cet établissement ? Ce dernier officie désormais au Lycée Charles Mefane, voisin. Allez-y savoir ! ». On parle ainsi d'une véritable jungle sexuelle instaurée dans cet établissement où les moyennes charnellement transmissibles feraient la loi. C'est des comportements d'une autre époque qui méritent des sanctions de la part des autorités du ministère de l'Education. ■

Autosur Gabon : boîte d'archives ou cafetière ?

R.M

Au sein de cette société se murmure cette interrogation. Tant, les employés ne comprennent pas la propension de leur chef d'acquiescer une cafetière au lieu d'acheter du matériel de bureau. Joseph Pascal Tripodi, c'est son nom, DG de cette entreprise spécialisée dans la révision des automobiles, vient de s'offrir une cafetière à de plus de 800 000 FCFA, alors même qu'il paie une ménagère exerçant dans sa société à, seulement, 120.000 FCFA net. Ignore-t-il que le salaire minimum est de 150.000 FCFA ? Pour ses agents, « tout pour lui, rien pour les autres et ce n'est pas son ex-femme qui pourrait dire le contraire. Après tant d'années de vie commune, il a dépouillé son ex-épouse de tous ses biens et n'hésite pas à utiliser tous les moyens à sa disposition pour lui nuire. Plus grave, à force d'insulter et de maltraiter certains compatriotes qui lui font rentrer de l'argent, beaucoup sont poussés à la démission afin de fuir les humiliations quotidiennes, les menaces directes et les heures supplémentaires non payées ». D'ailleurs, indiquent certaines sources : « Les syndicats et l'inspection du Travail seraient sur son dos au vu des nombreuses plaintes émanant des employés ». Quid des documents comptables ? ■



Florentin pourra-t-il redresser l'Education nationale ?

les malversations des bourses des apprenants, les détournements des deniers publics avec la complicité de fournisseurs véreux, le manque d'entretien des infrastructures, la gestion irrationnelle des ressources humaines et matérielles, les détournements des tables-bancs au profit des établissements privés et les recrutements identitaire d'enseignants au profil douteux. Autant dire que Florentin Moussavou et son adjoint Janvier Nguéma Mboumba s'attaquent là à un gros morceau. C'est un coup de pied dans la fourmilière d'une jungle infestés de prédateurs et de prévaricateurs. C'est un système instauré par le pouvoir PDG depuis cinquante ans. La politisation de l'administration en a été le détonateur et la géopolitique le catalyseur. Et un bon nombre des profitosituationnistes qui parquent aujourd'hui au sommet de l'administration centrale et qui donnent de leçon de probité morale sont passés par ce circuit qui a fait d'eux les « cadres incompétents » qu'ils sont. Etant donné que ces établissements

techniques sont des fourretout politiques, on ne voit pas trop comment les nouveaux ministres peuvent mettre fin à ce règne de lobbies, sans se brûler les mocassins. Ou sans que les fourmis n'envahissent leurs jambes. Auront-ils assez de crans pour bouler hors de ce système créé par le PDG, des nègres de service. Ali Bongo lui-même ne se dit-il pas nanti d'un doctorat ? Où Marie Joséphine Kama Dabany n'est-elle pas enregistré à la Fonction publique comme professeur d'Anglais ? Et si elle prenait la craie un jour pour s'orienter dans une salle de classe. Oh pauvres de nous ! Quel scandale ! Prions seulement pour nos enfants, pour qu'ils ne boivent pas comme du petit lait toute la lie que leur sert toute cette racaille politiste. En tout cas, Florentin Moussavou et Janvier Nguéma Mboumba auront eu le mérite de dénoncer le grand scandale de notre système éducatif. Mais de justifier aussi la sortie d'argent qui va aller remplir leurs comptes bancaires en cette fin d'exercice budgétaire. ■

Expertise camions dans la commune d'Owendo

Doutes sur le cabinet Nerti Gabon ?

R.M

Pourquoi dame Mbagou, l'édile de la ville d'Owendo, s'est-elle liée avec le cabinet Nerti Gabon, dirigé par Emmanuel-Marcos Eyene Zue ? Chut !!! La question ne mérite même pas d'être posée. Tant, « tout ou presque » est limpide vu du conseil municipal de cette localité. Et ho, passons !

Emmanuel Marcos Eyene Zue peut se réjouir. Il est bénéficiaire d'une convention avec cette mairie pour assurer le service des expertises camions dans la commune d'Owendo pour cette année 2015. Le DG profiterait-il du fait que Jeanne Mbagou soit en froid avec son ex-chef de service fiscalité et amie de longue date, Estelle Ndong, pour revenir par la grande porte à la mairie, oubliant au passage de payer sa redevance de concession au Trésor municipal correspondant à 300 camions expertisés ?

Question : où a-t-il effectué ces expertises d'autant plus qu'une délégation de la Mairie qui venait en inspection de contrôle à tous jours trouvé porte close au prétendu site ? Pourquoi certains propriétaires des poids lourds, malgré le fait de s'être acquittés des frais d'expertise, ne sont jamais rentrés en possession de l'attestation de contrôle délivrée par Nerti Gabon ? Que peut faire le responsable du syndicat des Transporteurs d'Owendo, Jean Robert Menie pour résoudre le problème ? Comment Jeanne Mbagou a-t-elle pu faire confiance à une société figurant sur la liste noire des débiteurs de la Poste Bank ?

Pour dire, le contrat liant Nerti Gabon et la Mairie d'Owendo... est « limpide, très limpide, trop limpide ». ■

Campagne d'adhésion de l'Union nationale à Port-Gentil

« Ali Bongo, c'est fini ! »

Virginie Boucka

La fièvre des prochaines échéances électorales ne laisse aucun parti politique indifférent. L'Union nationale, longtemps absente de Port-Gentil vient de s'y installer, de façon officielle, à travers une campagne d'adhésion lancée le 20 novembre dernier.



Les secrétaires exécutifs de l'UN, Paul Marie Gondjout, François Edou Ondo et le conseiller politique du président du parti, Mike Jocktane lors de la causerie du 20 novembre dernier. Photo de droite : Le public est venu nombreux écouter le message et matérialiser son engagement au parti



Une causerie politique au siège du CDI, au quartier Printemps dans le 3ème arrondissement, a permis aux cadres venus de la capitale, de présenter le parti mais également et surtout d'éclairer les uns et les autres sur sa position par rapport à la prochaine élection présidentielle.

« L'unité est donc nécessaire pour faire tomber le PDG, pour le changement », a-t-il soutenu. Le Secrétaire exécutif adjoint en charge des élections a demandé à tous de revoir la feuille de route du Front uni de l'opposition, définie lors de sa mise en place le 19 juillet 2014.

sa logique, de tout revoir, si nécessaire « mettre en place une transition avant d'aller aux élections ». Le parti propose donc un retour à l'élection à deux tours pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois.

question que l'actuel président de la République soit à nouveau candidat. « Nous n'irons pas aux élections avec un sans nom. Quand on vous donne un nom à l'âge de 8 ans, ce n'est pas votre nom. C'est un sans nom, sans pays, sans acte de naissance, sans diplômes, sans rien. Il est venu gérer le pays et s'impose à nous. Le sans nom, le sans quoi que ce soit, nous allons le dégager. Et nous allons le faire le plus tôt possible. Il ne doit même plus être candidat à l'élection présidentielle parce que c'est un faussaire, parce que c'est un usurpateur, parce que c'est un voleur. Le moment

venu nous allons vous donner des stratégies qui feront que cet homme dégage définitivement », a vociféré le secrétaire exécutif adjoint de l'UN, non sans mettre en garde la Cour constitutionnelle sur les conséquences qu'entraînerait la validation de la candidature d'Ali Bongo. « Le jour où Mbourantsouo décide de valider la candidature d'Ali Bongo, tout le Gabon devra se mettre dans la rue pour dire non. Ils ont des militaires, mais ce jour là il n'y aura jamais assez de militaires pour barrer la route au peuple qui va dire non, non, non ! Ali Bongo, c'est fini ! », a-t-il martelé. Les responsables de l'Union nationale ont saisi l'occasion de cette première causerie pour lancer un appel à la mobilisation et à l'engagement. Mobilisation et engagement qui devront permettre au parti d'être compté parmi les principaux acteurs de la vie politique du Gabon. « A partir d'aujourd'hui, pas un pas sans l'Union nationale ! Nous occupons désormais définitivement le terrain et cela jusqu'à la victoire finale », a indiqué François Ondo Edou. Le parti a réaffirmé son attachement au Front uni de l'opposition et a laissé entendre que le moment venu, le congrès désignera un candidat à la candidature, mais qu'il se mettra derrière celui qui aura remporté ces « primaires ». ■

Affaire Addax petroleum contre Onep

Le droit enfin dit !

Le nombre de procès gagnés par les travailleurs ou des syndicats dans la capitale économique se compte du bout des doigts. Quand cela arrive, à la grande surprise de l'opinion, le courage des juges est salué car la force des espèces sonnantes et trébuchantes ont souvent eu raison de la loi, devant des juges taxés de « véreux ».

Virginie Boucka

L'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep), le plus grand syndicat du secteur, en fait depuis belle lurette l'amère expérience. Le syndicat sort presque toujours perdant de toutes les batailles judiciaires même quand l'évidence lui donnerait raison. Même quand de nombreux emplois étaient menacés, la Justice n'a pas hésité à donner une occasion en or aux patrons pour procéder à des licenciements massifs.

la société, Obangué et Tsiengui, pendant environ dix jours causant des pertes évaluées à plusieurs milliards. La grève, faut-il le rappeler, est la conséquence du refus par la direction générale d'appliquer les conclusions du protocole d'accord signé à l'issue des négociations de novembre 2014. « Ces négociations se sont déroulées sous la supervision du secrétaire général du ministère du pétrole et du conseiller spécial du président de la République. Le procès verbal de conciliation a été signé par toutes les parties. Mais la direction générale d'Addax à notre grande surprise refuse de l'appliquer et tente de licencier cinq employés en avançant des motifs que nous jugeons fallacieux », avait à l'époque déclaré le Secrétaire général adjoint de l'Onep, Sylvain Mayabi Binet. Outre l'application sans condition des engagements contenus dans ce procès verbal de conciliation, l'annulation des procédures de licenciement initiées contre les cinq employés et la « cessation de tout contrat sur des postes organiques de la société pour tout le



Des banderoles portant les revendications des employés d'Addax lors de la grève d'avril 2015

personnel consultant ou ayant atteint l'âge de départ à la retraite » constituait les principales revendications. Après des tractations, les négociations ont repris sous la supervision du conseiller juridique du ministre du Pétrole, Jean Paul Angoennah Essingone et de l'inspecteur spécial du Travail du secteur pétrolier, permettant aux parties de trouver des points d'accord. C'est

suite à ces points d'accord que l'Onep lève son mouvement de grève le 26 avril 2015. Lorsqu'il annonce la levée de sa grève, le syndicat est ainsi surpris d'apprendre son assignation devant le tribunal pour grève illicite et troubles par la direction générale d'Addax petroleum oil & gas Gabon (APOGG). Cette dernière estimant en effet que la grève n'avait pas

lieu d'être dès lors que les négociations avaient été ouvertes. Elle évoquait également le non respect du service minimum et des menaces et intimidations à l'endroit des travailleurs non grévistes. La décision du juge des référés rendue le 30 avril 2015 déclare ainsi la grève illicite. Mais le syndicat interjette appel. Les arguments soulevés par l'avocat du syndicat devant le juge des référés, sont pourtant les mêmes qu'il réitérera devant les juges de la cour d'appel, à savoir que l'action intentée par Addax était irrecevable vu que les grévistes n'étaient pas cités dans la procédure. La Cour d'appel vient de donner raison à Me Farafina Bousougou Bou Mbine. « Pour poursuivre l'Onep en tant qu'organisation inspiratrice de la grève, il fallait impé-

rativement y adjoindre les adhérents qui ont participé à la grève et porté atteinte à l'exercice de l'industrie et de la liberté du travail... », peut-on lire dans l'arrêt rendu le 17 novembre dernier. « Nous saluons cette décision de Justice et osons espérer qu'elle annonce le début d'une nouvelle ère où Patrons et employés seront traités de la même manière. Une décision en faveur d'Addax aurait sans aucun doute entraîné des licenciements, comme on le voit depuis un certain temps. Nous attendons une autre décision concernant Baker Hughes qui a licencié alors qu'il fallait attendre la décision de la Cour d'appel qui doit statuer sur le fond de l'affaire », a déclaré Paul Aimé Bagafou, Secrétaire général de l'Onep. ■



L'arrêt de la Cour d'appel donnant raison à l'Onep, les grévistes pourront désormais dormir tranquille

« Il n'y aura pas d'élection avec Ali. L'élection aura lieu entre Gabonais »

C'est ce qu'a déclaré le 20 novembre dernier, François Ondo Edou, secrétaire exécutif adjoint de l'Union nationale, à l'occasion de la campagne d'adhésion initiée par ce parti de l'opposition. La délégation constituée des cadres du parti venus de Libreville a lancé un appel à la mobilisation et à l'engagement, demandant aux populations d'être prêtes à « dégager Ali Bongo avant l'élection présidentielle de 2016 ». Election dont l'organisation passe nécessairement par « la modification de la gouvernance électorale ». ■

Foudroyé par le vieillissement oculaire

Bilié-Bi-Nze, complètement « naufragé »

Ali Bongo est-il vraiment fier de ce « type-là » ? La réponse est non ! D'autant plus qu'il a été viré de la présidence de la République pour atterrir... au gouvernement. Sous l'ère de l'émergence, on sait où « tout ceci » peut se terminer. Exit door !

Nicolas Ndong Essono

Le garage, Serge Maurice Mabiala et bien d'autres compatriotes en savent quelque chose. Eux qui, après avoir été au palais, sont jetés aux orties. Mais lui, Bilié-Bi-Nze pense naïvement qu'il est « un ancien du palais exceptionnel » à qui rien ne peut arriver. Sauf que, depuis qu'il est au gouvernement, son amateurisme saute aux yeux. Normal, le bagou ne peut remplacer ni l'éducation, ni la culture. Justement, au sommet de son ignorance des évidences existentialistes, Bilié-Bi-Nze a assimilé « la vieilleuse à un naufrage ». Pis, au cours d'une émission sur Africa N°1, l'originnaire de l'Ogooué-Ivindo a traité les Ping, Myboto, Missambo, etc –



Bilié-Bi-Nze portant désormais les lunettes. Signe du vieillissement

qui venaient de créer le Front uni de l'opposition – de « poissons congelés ».

Aujourd'hui, à cause du fonctionne-

ment régulier et normal de son horloge biologique, Bilié-Bi-Nze est foudroyé par le vieillissement oculaire. Signe des temps, il porte dés-

ormais les lunettes pour mieux lire les communiqués des Conseils de ministre. De même, comme si sa clairvoyance s'altérait, le ministre de la Communication confond les époques. Du coup, en moins de trois mois, ses visites programmées ou inopinées à Gabon Télévisions commencent à ennuyer les agents de cette boîte, qui se plaignent sous cape de la présence d'un gardien supplémentaire en dehors de ceux qui ont la charge de la surveillance du bâtiment.

Pourquoi Bilié-Bi-Nze adopte-t-il un tel comportement ? Selon des sources concordantes, l'ancien porte-parole de la présidence de la République serait le propriétaire – une première dans l'histoire de notre pays – d'un matériel audio-visuel haut de gamme. Certaines indiscretions à la présidence parlent d'un matériel de la presse présidentielle commandé au moment où il avait la charge la communication présidentielle. Ne vous étonnez pas si d'ici là, il devient propriétaire d'une chaîne de télévision « privée ».

En attendant de vivre cette évidence, Bilié-Bi-Nze envahit les salles de rédaction où il vient lui-même diriger les conférences de rédaction de la radio et de la télévision. Le « très diplômé » Bilié-Bi-Nze met-il en doute les capacités des journalistes des chaînes publiques ? Insulte-t-il la mémoire d'Omar Bongo dont la politique de formation des communicateurs était une priorité.

L'homme veut tellement réinventer la roue que lors du Conseil d'administration de Gabon Télévisions, le 17 novembre dernier, il a par son

ignorance des statuts de cet organe statutaire imposé la présence inouïe de toubabs et amazones qui l'accompagnent depuis la présidence. Mais pour quel travail ?

En quelle qualité ces « Blancs-là », loin d'être xénophobes – loin de nous cette idée qui nous colle à tort à la peau – ont-ils siégé à ce Conseil d'administration alors que la présence du directeur de cabinet du ministre suffisait ? Va-t-il virer tous les responsables de Gabon Télévisions avec qui il n'est pas en odeur de sainteté ? Et le premier des cordées dans tout ça serait son poulain Imunga Ivanga, l'actuel DUG, qu'il ne voudrait plus voir. Pis, suivra la DG Cherubine Mbourou.

Sacré soi-disant ministre de la Communication mais vrai repris de justice, Bilié-Bi-Nze ! ■

A propos de l'article 28a de la Constitution du 26 mars 1991

Par Téléphore Ondo
Maître assistant en Droit
public (UOB)

Suite et fin

II- Les indices de l'opposabilité
de l'article 28a de la Constitution
au gouvernement ONA ONDO III

En pratique, trois indices mettent en exergue l'opposabilité de l'article 28a de la Constitution au gouvernement ONA ONDO III : d'une part, les caractéristiques du gouvernement ONA ONDO III (A) et, d'autre part, l'esprit et la pratique des institutions parlementaires (B).

A- Les caractéristiques du gouvernement ONA ONDO III

Le gouvernement ONA ONDO III présente trois principales spécificités qui peuvent justifier sa soumission aux dispositions de l'article 28a de la Constitution.

D'abord, c'est un gouvernement d'ouverture. En effet, il se caractérise par l'entrée de l'opposition radicale, en l'occurrence M. Mathieu MBOUMBA NZIENGUI, Secrétaire exécutif de l'une des factions de l'Union du Peuple Gabonais (UPG), au poste de ministre d'Etat, en charge de l'Agriculture, après le désistement de Jean de Dieu MOUKAGNI IWANGOU, président de l'autre faction de l'UPG et président du Front de l'Opposition Pour l'Alternance (FOPA). A également fait son entrée dans ce gouvernement, au poste de ministre en charge de l'Education nationale, Florentin MOUSSAVOU, président de l'Alliance Démocratique et Républicaine (ADERE), parti politique membre de la Majorité républicaine et sociale l'émergence. Par ailleurs, la société civile est représentée au sein de ce gouvernement par Madame Madeleine BERRE, nommée au Ministère du Commerce, du Tourisme et aux PME.

Ensuite, le gouvernement ONA ONDO III est considéré comme pléthorique et plus politique que technique. En effet, il est composé de 41 ministres contre 35 dans l'ancienne équipe et onze femmes contre cinq précédemment. L'on enregistre onze départs pour dix-

huit entrées. On note également des changements dans la structure gouvernementale avec le retour des vice-Premiers ministres (trois) dont deux sont des caciques du PDG, en l'occurrence l'ancien Premier ministre Paul BIYOGHE MBA avec le portefeuille de la Santé et le Général Flavien NZENGUI NZOUNDOU avec celui de la Formation professionnelle.

Enfin, le gouvernement ONA ONDO III est doté de nouvelles missions détaillées dans le communiqué final du conseil des ministres du 12 septembre 2015 : « A l'ouverture des travaux, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA a félicité les uns pour leur entrée et les autres pour leur maintien au Gouvernement. Un Gouvernement qui s'inscrit dans le cadre d'une volonté d'ouverture en direction de l'opposition, de la Majorité Républicaine et Sociale pour l'Émergence et de la société civile. Ceci pour prendre en compte les évolutions sociopolitiques intervenues durant ces cinq (5) dernières années, et de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE).

Ce Gouvernement est également l'expression d'une maturité politique pour concrétiser et consolider l'action politique sur le terrain, en vue de répondre de manière efficace et efficiente aux attentes de nos populations, principalement dans les domaines de la Santé, de l'Éducation, des Infrastructures de Communication, des Infrastructures de base, de la préservation de la sécurité et de la paix. En outre, le Gouvernement doit poursuivre ses programmes de transformation et de diversification de notre économie, soutenir davantage les secteurs porteurs de croissance et maintenir les efforts déjà engagés dans la mise en œuvre du Pacte social. De même le Président de la République, Chef de l'Etat a appelé le Gouvernement au strict respect des textes et des délais pour la préparation et l'organisation des futures échéances électorales. Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, les membres du Gouvernement doivent faire preuve de patriotisme, d'abnégation, de dé-

termination, de réalisme et de cohésion ».

Mais, l'on sait pertinemment que ce gouvernement a, en réalité, une mission principale officieuse : préparer et soutenir une probable candidature de l'actuel chef de l'Etat à la présidentielle de 2016.

On le voit, le gouvernement ONA ONDO III apparaît, en tout point de vue, comme un véritable nouveau gouvernement déguisé. C'est également l'avis du Chef de l'Etat, interprète politique par excellence de la Constitution. En effet, dans une interview accordée au magazine Jeune Afrique, le Président de la République a affirmé que le gouvernement ONA ONDO III est un « nouveau gouvernement (...) qui a toutes les cartes en main pour réussir ». De même, le Secrétaire général du PDG, Faustin BOUKOUBI, dans un entretien au quotidien L'Union, a reconnu, à travers les questions à lui posées par le journaliste, le caractère nouveau du gouvernement ONA ONDO III. Enfin, l'opposant MAGANGA MOUSSAVOU a qualifié cette équipe d'ONA ONDO III de nouveau gouvernement.

D'ailleurs, dans la tradition parlementaire, « lorsque le remaniement envisagé est trop important, le Premier ministre présente sa démission au Président, qui le reconduit dans ses fonctions, ce qui permet de constituer un nouveau gouvernement avec la liberté souhaitable ». En d'autres termes, au regard des changements profonds induits par le gouvernement du 11 septembre 2015, le Premier ministre, chef d'un nouveau gouvernement, aurait dû se présenter devant l'Assemblée nationale pour demander sa confiance dans les quarante-cinq jours suivant sa nomination, conformément à la logique dualiste ou orléaniste instituée par l'article 28 al. 3 de la Constitution. Tout au plus, il aurait pu également démissionner pour permettre au Chef de l'Etat de nommer formellement une nouvelle équipe gouvernementale. Dans les

deux cas, le Chef de l'Etat aurait pu également exiger du Premier ministre le respect des mécanismes élémentaires du parlementarisme. En ne le faisant pas, l'Exécutif a simplement faussé l'esprit et la pratique des institutions parlementaires.

B- L'esprit et la pratique des institutions parlementaires

La Constitution du 26 mars 1991 institue un régime présidentiel qui combine plusieurs éléments du



parlementarisme. Parmi ceux-ci, figurent en bonne place la nomination du Premier ministre par le Chef de l'Etat et la nomination des autres membres du gouvernement par le Président de la République sur proposition du chef du gouvernement. Dans le premier cas, nous l'avons vu, le Président de la République exerce un pouvoir propre, alors que dans le second cas, il s'agit d'un pouvoir partagé.

Un autre mécanisme fondamental du parlementarisme est représenté par la procédure de la question de confiance du chef du gouvernement sur sa déclaration de politique générale prévue à l'article 28a de la Constitution, qu'il convient de rappeler : « dans un délai de quarante-cinq jours au plus, après sa nomination (...), le Premier ministre présente devant l'Assemblée nationale son programme de politique générale (...) ».

En reprenant la logique de l'article 15 de la Constitution, il apparaît que le Premier ministre ne pose la question de confiance sur sa déclaration de politique générale qu'après sa nomination par un décret présidentiel non soumis à contreseing, distinct de celui soumis à contreseing nommant les autres membres du gouverne-

ment. Or, la pratique gabonaise en matière de nomination des membres du gouvernement est en porte-à-faux avec les dispositions constitutionnelles. Par exemple, le décret n°64/PR du 14 janvier 2009 fixant la composition du gouvernement de la République procède non seulement à la nomination du Premier ministre, mais aussi à la nomination de l'ensemble des membres du gouvernement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, il ne vise pas, comme l'a fait par exemple le décret n°40/PR du 28 janvier 2014 portant nomination des membres du gouvernement de la République, le décret portant nomination du Premier ministre. Une autre illustration concerne les décrets n°476/PR du 22 juillet 2009 et n°804/PR du 19 octobre 2009 fixant la composition du gouverne-

ment de la République qui nomme également, de façon conjointe, et le Premier ministre et les autres membres du gouvernement. Ces différents décrets, qui procèdent à la nomination de nouveaux gouvernements, sont par exemples différents du décret n°353/PR du 3 octobre 2014 fixant la composition du gouvernement de la République qui, non seulement vise le décret n°33/PR du 24 janvier 2014 portant nomination du Premier ministre, chef du gouvernement, mais aussi ne procède qu'à la nomination des autres membres du gouvernement, à l'exclusion du Premier ministre.

En revanche, le décret n°487/PR/PM du 11 septembre 2015 ressemble plus, dans sa forme comme dans son contenu, aux décrets n°476/PR du 22 juillet 2009 et n°804/PR du 19 octobre 2009 fixant la composition du gouvernement de la République. Il s'agit là d'une véritable confusion des genres source d'insécurité juridique et sujette à des interprétations qui peuvent, au demeurant, être fallacieuses. Cette confusion montre bien que, dans un régime présidentiel caractérisé par la déformation des mécanismes parlementaires, le Chef de l'Etat peut très bien, par un seul et même décret, nommer et

le Chef du gouvernement et les autres membres du gouvernement, en violation des dispositions de l'article 15 de la Constitution. C'est ce qui s'est produit en 2009 et qui vient d'être réitéré avec le gouvernement ONA ONDO III. L'interprétation politique que le Chef de l'Etat et le Secrétaire général du PDG ont fait de ce décret illustre bien cette lecture présidentialisante du décret n°487/PR/PM. Or, le régime politique gabonais est qualifié par certains de « présido-parlementaire ou présido-parlementarisme » ou plus largement de présidentielisme consociatif. Il combine donc les éléments du régime présidentiel et ceux du régime parlementaire. Dès lors, il apparaît que pour respecter l'esprit et la pratique des institutions parlementaires, il aurait fallu que le chef du gouvernement, qui vient, en pratique, de bénéficier, une seconde fois, de la confiance du Chef de l'Etat, présente sa déclaration de politique générale, au plus tard, quarante-cinq jours après sa nomination le 11 septembre 2015, pour solliciter l'investiture de l'Assemblée nationale. Car, il faut le rappeler, le gouvernement tient ses pouvoirs de la double confiance du Président de la République et de l'Assemblée nationale. Privilégier l'une au détriment de l'autre, dans un système orléaniste, ne peut que déséquilibrer le gouvernement qui apparaît au final comme une institution à la légitimité bancale.

Le délai constitutionnel, prévu le 26 octobre 2015, étant proscrit, il n'y a point de doute, le gouvernement a violé la Loi fondamentale. Il a ainsi privé le peuple d'une pratique parlementaire désormais ancrée dans les traditions politiques gabonaises et de l'exercice du débat démocratique qui promettait d'être particulièrement vif et constructif avec les députés « frondeurs » de « Héritage et Modernité ».

Mais, au-delà de la violation de l'esprit et de la pratique des procédures parlementaires, l'attitude de l'Exécutif met en lumière de la victoire définitive du présidentielisme autoritaire sur le parlementarisme démocratique au Gabon. ■